

Je crois qu'il a donné son appui à l'opinion émise par les ministres des autres provinces en ce qui a trait à la constitution. Si je me souviens bien, il n'était pas exactement contre une autre position. Je crois que c'était vraiment au point de vue constitutionnel qu'il a affirmé la position de Québec, mais il n'a pas émis ses opinions en ce qui a trait à l'exposé de mon collègue.

**M. Fortin:** Monsieur le président, il est vraiment honneur de voir un tel désordre à la Chambre!

**Une voix:** C'est comme cela à Québec!

**M. Fortin:** Oui, c'est comme cela à Québec!

Monsieur le président, je voudrais poser une dernière question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il est sans doute au courant que dans la circonscription de Lotbinière et dans d'autres circonscriptions du Québec, mais particulièrement dans Lotbinière que j'ai l'honneur de représenter, plusieurs compagnies pétrolières font actuellement des recherches sur des sources de pétrole énormes. Est-ce que le ministre peut dire dans quelle mesure ces compagnies seront touchées par les articles 4(2) et 4(5), comme ce sera la situation pour les compagnies des provinces de l'Ouest du Canada? Est-ce que le ministre a évalué les conséquences de ces articles pour les provinces de l'Est, là où on fait actuellement de la recherche? Est-ce qu'il y a eu des contacts personnels entre son ministère et ces compagnies, qui sont effectivement les mêmes que dans l'Ouest? Est-ce que le ministre a eu des discussions à ce propos avec son homologue provincial, le ministre des Richesses naturelles du Québec?

**M. Macdonald (Rosdale):** Monsieur le président, je dois dire qu'à ce moment selon toute nos informations, les sondages qu'il a mentionnés sont sous la juridiction de la province de Québec, qui n'a pas à ce moment des puits, de nappes de pétrole ou de gaz naturel à ce moment, que ce soit dans la circonscription de Lotbinière ou ailleurs dans la province de Québec. S'il se fait de telles découvertes, cette loi-ci aura le même effet au Québec que dans toutes les autres régions du Canada. En effet, on peut avoir une taxe fédérale au niveau de 20 p. 100, et une taxe provinciale au niveau déterminé par les provinces. Si c'est une taxe d'application générale au Canada, elle aura le même effet à Québec que dans les autres provinces.

[Traduction]

**M. Peters:** Monsieur le président, pendant que ce débat général se poursuit sur l'article 4 et sur son amendement, le ministre des Postes nous dirait-il quelles mesures il a pu mettre au point pour assurer la livraison des chèques de pensions de retraite? Il me semble que le ministre des Finances et les autres membres de la Chambre ont procédé à un débat suffisamment général pour que je puisse poser ma question au ministre des Postes.

**Le président:** A l'ordre. J'aimerais que le député ne cherche pas à se substituer à la présidence pour décider de ce qui a rapport au débat. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'est vu poser une question directe concernant l'article 4. Cela ne permet pas au député de poser des questions au ministre des Postes en ce moment.

**M. Peters:** Monsieur le président, pour mettre la question en rapport avec le débat, j'aimerais savoir si actuellement le ministère des Postes achemine des chèques de redevances? Il se pourrait que certaines de ces sociétés

aient expédié leurs chèques de redevances par ce moyen peu orthodoxe.

**Une voix:** Comme le chèques d'assurance-chômage.

**M. Peters:** Oui, peut-être bien qu'il y a dans le courrier des chèques d'assurance-chômage qui sont certainement le produit d'une de ces ressources dont nous parlons.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Mackasey:** Il faudrait ajouter, monsieur le président, qu'il n'est pas expédié de chèques de redevances à destination de la Saskatchewan, parce qu'on a réussi à tuer l'industrie dans cette province.

**M. Peters:** Monsieur le président, j'ai entendu des plaintes au sujet de la santé et de la richesse d'une des provinces voisines. Peut-être pourrais-je demander s'il s'expédie des chèques de redevances en Alberta?

**Des voix:** Le vote!

**Le président:** Le vote porte sur l'amendement à l'article 4, présenté par le député de Qu'Appelle-Moose Mountain.

(L'amendement de M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain) est rejeté par 107 voix contre 77.)

**Le président:** Je déclare l'amendement rejeté. L'article 4 est-il adopté?

• (2140)

**M. Symes:** Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui est présent et qui a déjà répondu à des questions concernant les ressources et le bill à l'étude voudra-t-il nous dire si le pétrole produit par Syncrude sera totalement exempté de tout contrôle à l'exportation?

**M. Macdonald (Rosdale):** Non monsieur, il ne le sera pas.

**M. Peters:** Monsieur le président, je me suis intéressé aux propos du député de Nipissing non pas parce qu'ils concernaient le pétrole mais plutôt la production minière. Comme l'a déjà souligné le député de Témiscamingue, bien des sociétés se sont déjà adressées à des députés de la Chambre, ce qui révèle que certaines d'entre elles éprouvent déjà des difficultés à se plier aux exigences du bill à l'étude au sujet de la double imposition de ces entreprises.

Le gouvernement a déjà manifesté qu'il n'avait pas beaucoup de sympathie pour l'industrie pétrolière et s'il convient que les provinces prélèvent un impôt raisonnable sur leurs ressources, le gouvernement fédéral prendra sa part quand même. C'est pourquoi on l'a accusé d'être responsable du départ des entreprises de forage de l'Alberta et de la Saskatchewan. A mon avis, ce n'est pas le cas. Je crois que c'en est fini de la prospection du pétrole dans ces deux provinces. Toutes les réserves de pétrole sont sans doute très bien connues.

**Des voix:** Non.

**M. Peters:** Les députés conservateurs affirment que ce n'est pas le cas. Permettez que je demande à l'un d'eux ce qu'il a fait de ses installations de forage. Il les a chargées sur un camion et les a transportées aux États-Unis.